

 **générations
FUTURES**

TRIMESTRIEL D'INFORMATION



AGIR POUR UNE ALIMENTATION DURABLE EN 2021

Dossier à lire en p. 6

Initiative Citoyenne Européenne: SAUVONS LES ABEILLES ET LES AGRICULTEURS! Vers une agriculture respectueuse des abeilles pour un environnement sain

FR



**Nouvelle date
butoir des signatures !
Avant le 21 juin 2021,
récoltons 1 million de signatures
au sein de l'UE. Signez et diffusez
au maximum !**

OBJET:

Afin de protéger les abeilles et la santé des citoyens, nous demandons à la Commission de proposer des actes juridiques visant à supprimer progressivement les pesticides de synthèse d'ici à 2035, rétablir la biodiversité et aider les agriculteurs pendant cette phase de transition.

PRINCIPAUX OBJECTIFS:

Réduire progressivement de 80 % l'utilisation de pesticides de synthèse dans l'agriculture de l'UE d'ici à 2030, en commençant par supprimer les produits les plus dangereux, de manière à ne plus recourir à des pesticides de synthèse à l'horizon 2035; restaurer les écosystèmes naturels dans les zones agricoles pour que l'agriculture devienne un moyen de rétablir la biodiversité; réformer l'agriculture en accordant la priorité à une agriculture diversifiée et durable à petite échelle, en favorisant une augmentation rapide des pratiques agroécologiques et biologiques et en permettant une formation des agriculteurs et une recherche indépendantes en matière d'agriculture sans pesticides et sans OGM.

Dispositions des traités jugées pertinentes par les organisateurs: Art. 38 et suivants TFUE, art. 43 TFUE, art. 114 TFUE, art. 191 TFUE, art. 192.1 TFUE, art. 289 TFUE, art. 291 TFUE, art. 294 TFUE. Je soussigné, certifie, par la présente, que les informations que j'ai fournies dans le présent formulaire sont exactes et que je n'ai pas encore apporté mon soutien à la présente initiative citoyenne.

Prénoms complets		Noms de famille	
Rue, numéro			
Code postal	Ville	Pays	Nationalité
Date de naissance	Lieu de naissance	Date, signature	
Type du document d'identification personnel	Numéro du document d'identification personnel		
<input type="checkbox"/> Passeport <input type="checkbox"/> Carte d'identité			

Prénoms complets		Noms de famille	
Rue, numéro			
Code postal	Ville	Pays	Nationalité
Date de naissance	Lieu de naissance	Date, signature	
Type du document d'identification personnel	Numéro du document d'identification personnel		
<input type="checkbox"/> Passeport <input type="checkbox"/> Carte d'identité			

Prénoms complets		Noms de famille	
Rue, numéro			
Code postal	Ville	Pays	Nationalité
Date de naissance	Lieu de naissance	Date, signature	
Type du document d'identification personnel	Numéro du document d'identification personnel		
<input type="checkbox"/> Passeport <input type="checkbox"/> Carte d'identité			

Prénoms complets		Noms de famille	
Rue, numéro			
Code postal	Ville	Pays	Nationalité
Date de naissance	Lieu de naissance	Date, signature	
Type du document d'identification personnel	Numéro du document d'identification personnel		
<input type="checkbox"/> Passeport <input type="checkbox"/> Carte d'identité			

Déclaration de confidentialité: conformément au règlement général sur la protection des données, vos données à caractère personnel renseignées dans le présent formulaire ne seront utilisées qu'aux fins de soutien de l'initiative et mises à la disposition des autorités nationales compétentes aux fins de vérification et de certification. Vous avez le droit de demander aux organisateurs de cette initiative l'accès à vos données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de ces données et la limitation de leur traitement. Vos données seront conservées par les organisateurs pendant une période maximale de 18 mois à compter de la date d'enregistrement de l'initiative citoyenne proposée, ou d'un mois à compter de la présentation de l'initiative à la Commission, la date la plus proche étant retenue. Elles peuvent être conservées au-delà de ces limites en cas de procédures judiciaires ou administratives, au maximum une semaine après la date de clôture de ces procédures. Sans préjudice de tout autre recours administratif ou judiciaire, vous avez le droit de déposer à tout moment une plainte auprès de l'autorité de protection des données, en particulier dans l'Etat membre dans lequel se trouve votre résidence habituelle, votre lieu de travail ou le lieu où la violation aurait été commise, si vous considérez que vos données ont fait l'objet d'un traitement illégal. Les organisateurs de l'initiative citoyenne sont les responsables du traitement au sens du règlement général sur la protection des données et peuvent être contactés à l'adresse des coordonnées figurant dans le présent formulaire. Les coordonnées de l'autorité nationale compétente qui recevra et traitera les données à caractère personnel, et les coordonnées des autorités nationales de protection des données qui peuvent être consultées sur: <http://ec.europa.eu/citizens-initiative/public/initiatives/organizing/details/2019/0000016> • Noms et adresses électroniques des personnes de contact enregistrées: Karl BAR (kb@mwel Institut.org), Helmut BUERTSCHER-SCHADEN (helmut@cbal2000.at) • Noms des autres organisateurs enregistrés: François VELLERETTE, Polyeux NCOLOPOULOU STAMATI, Annemarie MARKT, Nica SIMON DELSO, Constantin DOBRESCU • Site internet de l'initiative citoyenne: www.savebeesandfarmers.eu



SOMMAIRE

P.4 ACTUALITÉS

P.6 DOSSIER

AGIR POUR UNE
ALIMENTATION DURABLE
EN 2021

P.9 DÉSINTOX

RETROUVEZ L'ÉDITION 2021
DE NOTRE BROCHURE SUR
LES PERTURBATEURS
ENDOCRINIENS

P.10 ALTERNATIVES

NOTEZ LA DATE : LA SPAP
REVIENT À PARTIR DU 20
MARS !

P.11 JOURNAL DES RELAIS

P.12 SOUTIEN

SOUTENEZ NOS ACTIONS
EN 2021 !

Février 2021 / n°52

Lettre d'information de
Génération Futures,

179 rue La Fayette, 75010 Paris

Coordinatrices de ce numéro :
Emilie Örmén, Nadine Lauverjat.

Conception graphique et mise en
page : Alice Senant.

Relecture : Pascale Laillier, François
Veillerette.

Rédaction : Ensemble de l'équipe de
Génération Futures.

CHÈRES LECTRICES, CHERS LECTEURS,

Comme vous le savez, **l'année 2021 a débuté comme s'est achevée l'année 2020 : avec une attention forte portée sur la crise sanitaire (et économique) engendrée par le virus de la COVID. Si cette pandémie reste un sujet de préoccupation majeure pour nos sociétés, elle ne doit pas nous faire oublier que l'urgence environnementale est toujours aussi forte !**

Vous qui nous lisez pour certains, depuis des années, **vous savez que notre association reste très mobilisée face à cette urgence** car beaucoup reste à faire ! L'épisode récent de la ré-autorisation des néonicotinoïdes - ces insecticides tueurs d'abeilles - en est l'illustration.

En 2021, ces insecticides vont encore grandement nous mobiliser puisque nous allons déposer des recours juridiques contre les textes permettant cette ré-autorisation et que nous sommes membres du comité de surveillance instauré à la suite du vote de la Loi. **Bien sûr, d'autres sujets vont nous occuper !**

Nous prévoyons de **nouvelles campagnes d'analyses** montrant l'exposition des populations aux pesticides, la **publication de nouveaux rapports** basés sur des données officielles, le **suivi de nos dizaines d'actions juridiques**. Ensuite, et comme chaque année depuis 16 ans maintenant, **nous animerons la Semaine pour les alternatives aux pesticides** présentée dans cette lettre d'information. Un gros travail sera également accompli pour **promouvoir des modèles alimentaires et agricoles résilients**, sujet du dossier de ce numéro.

Nous allons également agir plus généralement sur la question des produits chimiques avec **des collaborations européennes qui nous permettront de mener de nouvelles enquêtes** sur l'exposition alimentaire à certains polluants.

Et bien sûr, **nous allons rester très attentifs aux orientations et choix des futures politiques publiques**, notamment le futur plan national santé environnement ou encore les programmes des candidats aux élections régionales qui pourraient se tenir en juin.

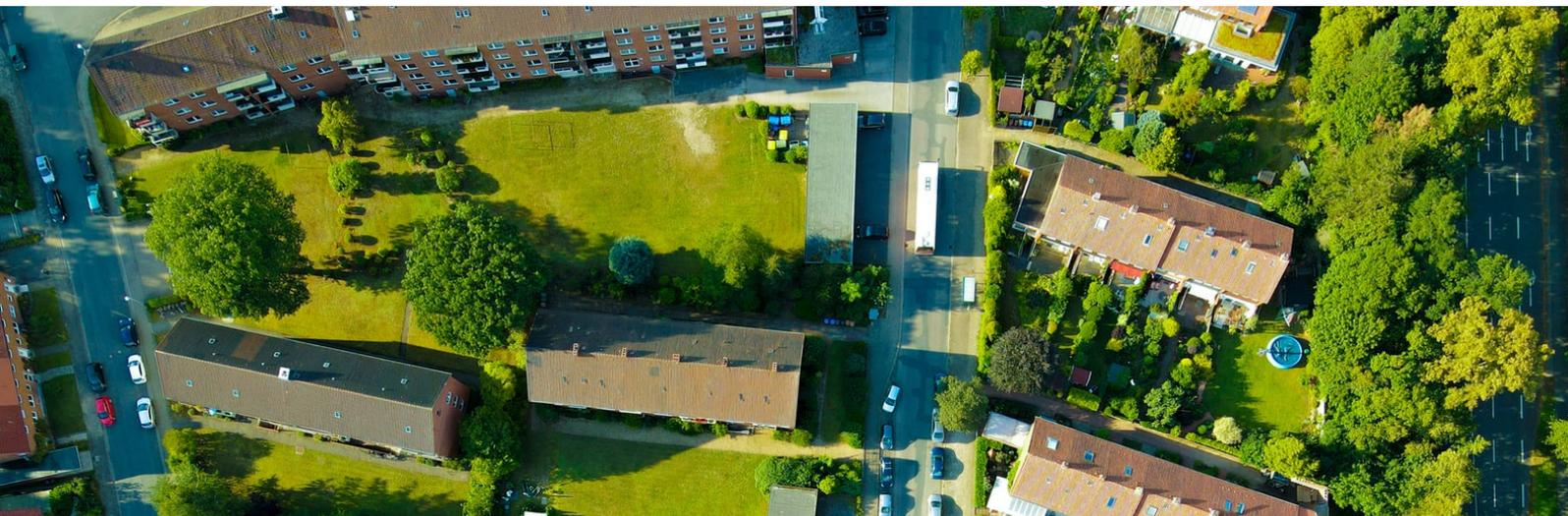
Alors, **en 2021, nous vous proposons de continuer d'agir ensemble** pour garantir à chacune et chacun de nous, ainsi qu'aux êtres vivants qui peuplent cette planète, un avenir sain et durable !

François Veillerette
Porte-parole de Génération Futures



ACTUALITÉS

EXTENSION DE LA LOI LABBÉ



Nouvel arrêté qui interdit l'utilisation des pesticides de synthèse dans (quasiment) toutes les zones non agricoles !

RAPPEL

Le 1er janvier 2017, **la loi Labbé avait interdit aux personnes publiques d'utiliser des pesticides de synthèse** pour l'entretien des espaces verts, forêts publiques, promenades et voiries. Toutefois, l'arrêté de mise en application de cette loi excluait certaines zones non agricoles telles que les jardins des copropriétés, les parcs privés, les résidences hôtelières, les campings, les parcs d'attractions, les zones commerciales, les lieux de travail, les cimetières, les établissements d'enseignement et les établissements de santé.

UNE EXTENSION DES INTERDICTIONS !

Un nouvel arrêté ayant pour objectif **d'étendre l'interdiction des pesticides de synthèse à d'autres zones non agricoles non couvertes** a été mis à la consultation du public entre le 3 juillet et le 16 août dernier. Vous avez été **très nombreux et nombreuses** à déposer vos observations et nous vous en remercions car **cela a porté ses fruits** !

Ce projet d'arrêté a été publié le 21 janvier et **interdit désormais l'utilisation de pesticides dans de nouvelles zones** comme par exemple les copropriétés, les stades de clubs non professionnels ou encore les cimetières.

*« C'est une très bonne chose car notre association était particulièrement alertée quant à l'utilisation de substances chimiques dans ces lieux ! Nous nous réjouissons de la publication de cet arrêté qui était très attendu et **saluons le travail et la persévérance du sénateur Joël Labbé** qui aura rendu cette réalisation possible. »* déclare Nadine Lauerjat, chargée de la campagne « Victimes des pesticides ».



Crédit photo : GF | Nadine Lauerjat

Pour plus d'information, voir notre article dédié : <https://www.generations-futures.fr/actualites/extension-loi-labbe-pesticides/>



Loi néonicotinoïdes : une ré autorisation précipitée, fondée sur des données lacunaires et manifestement illégales

Le 22 janvier 2021, s'est tenue **une première réunion du conseil de surveillance « néonicotinoïdes »**, réunissant une trentaine d'acteurs, dont Générations Futures, convoqués moins de trois jours avant sa tenue (soit dit en passant...). L'objectif ? **Étudier la ré autorisation**, pour le traitement des betteraves sucrières, du Gaucho et du Cruiser, deux insecticides néonicotinoïdes commercialisés par Bayer-Monsanto et Syngenta.

BILAN DE CETTE RÉUNION ?

Générations Futures, Agir pour l'Environnement et la Fondation pour la Nature et l'Homme, membres de ce conseil de surveillance, dénoncent **un véritable passage en force** de la part du gouvernement de la loi ré autorisant partiellement l'usage des néonicotinoïdes ! Alors même que l'ANSES n'a pas encore remis son rapport sur les alternatives existantes aux néonicotinoïdes, nous constatons qu'une nouvelle fois, le gouvernement prend une décision sans que celle-ci soit fondée **sur des données scientifiques incontestables**. Les documents supposés justifier la ré autorisation des insecticides « tueurs d'abeilles » sont en effet **approximatifs et incomplets** :

1) Les dernières données météorologiques invalident l'hypothèse d'un hiver 2021 doux, et laissent prévoir de possibles périodes froides qui pourraient fortement réduire les risques sanitaires pour les betteraves.

2) Le bilan de la campagne 2020 apporte la démonstration que l'impact de la jaunisse est d'autant plus important que la taille de la surface ensemencée en betterave est grande, et que toutes les régions de cultures ne sont pas impactées au même niveau.

Ces deux constats sont sans appel et démontrent que l'argumentaire construit et porté par Générations Futures et d'autres organisations dans le cadre de notre plaidoyer contre la ré-autorisation de ces substances toxiques **est véridique** !

Et qu'a fait le gouvernement ? **Rien** n'a été envisagé pour modifier les pratiques agronomiques dès 2021 pour éviter d'utiliser des substances extrêmement toxiques. Pire, il a proposé, au travers de cette loi, de **réautoriser nationalement les insecticides** de la famille des néonicotinoïdes, quelle que soit la pression virale locale. Et cela **en l'absence** de mesures proportionnées, ciblant des territoires précis, fondées sur des données récentes quant à la réalité de la menace.

Nos organisations vont donc étudier **toutes les voies de recours possibles** pour faire annuler cette décision de ré autorisation précipitée et fondée sur des données lacunaires des néonicotinoïdes.



S'INFORMER POUR MIEUX CONSOMMER

LES ALIMENTS BIOS SONT-ILS BONS POUR LA SANTÉ ?

On lit parfois sur les réseaux sociaux des affirmations catégoriques sur l'absence supposée de bénéfices sanitaires des aliments issus de l'agriculture biologique (AB). Ainsi, certains journalistes écrivent qu', "il n'y a pas le début de commencement de preuve que le bio est meilleur en termes de [...] santé" ou encore qu'"aucune étude au monde n'a prouvé le moindre bénéfice du bio sur la santé". À les lire, jamais les résultats de la recherche scientifique n'auraient contribué à mettre en évidence un quelconque bienfait du bio pour la santé.

Qu'en est-il vraiment ? C'est ce que notre équipe a souhaité savoir dans le cadre de l'un de ses dossiers de « Fact Checking » à retrouver en ligne sur notre site.

En (très) résumé, ce que montrent nos recherches :

D'abord, qu'**il y a moins de pesticides dans les aliments bio** par rapport à ceux qui ne sont pas bio, et que **la composition de certains aliments bio est meilleure** que les conventionnels. Cela démontre donc qu'une consommation d'aliments issus de l'AB permet :

- 1/**D'éviter les effets néfastes** que pourrait engendrer une exposition alimentaire à ces toxiques,
- 2/De **renforcer les bienfaits** d'une alimentation saine.

Surtout, notre dossier met en évidence que de nombreuses études témoignent **d'effets positifs** d'une alimentation bio sur la santé:

1/**Moins de syndrome métabolique**, un syndrome qui augmente considérablement le risque de diabète de type 2. Une étude démontre même que l'achat d'aliments bio est associé de façon statistiquement significative à une diminution du risque de diabète de 20%. Également, **moins de maladies cardiaques et d'accidents vasculaires cérébraux** sont à signaler.

2/Pour d'autres pathologies, l'étude française Nutrinet démontre que les gros consommateurs de bio ont **un risque de cancer globalement réduit de 25%**. Dans le détail, les réductions les plus fortes et statistiquement significatives sont observées pour le cancer du sein post ménopause (-33%), les lymphomes (-76%) et tout spécialement les lymphomes non hodgkiniens (-86%).



Vous trouverez donc dans notre dossier en ligne ces différentes études sur les sujets des troubles métaboliques et du cancer, en débouchant sur des

résultats cohérents, et qui fournissent déjà l'esquisse d'une réponse à la question posée. À celles-ci s'ajoutent plus d'une trentaine d'études publiées durant ces quinze dernières années et consacrées à l'étude des conséquences, pour la santé, de la consommation d'aliments bio et entre autres

d'otites, d'eczéma, d'hypospade, de troubles de la reproduction etc.

Si aucun de ces résultats, pris isolément, ne représente de preuve définitive des bienfaits du bio pour la santé, **cette accumulation de résultats convergents représente en revanche une preuve en construction.**

Pour lire le dossier en entier: [generations-futures.fr/publications/thematique/fact-checking](https://www.generations-futures.fr/publications/thematique/fact-checking)

LE FUTUR « ECOSCORE » : UNE INITIATIVE TROMPEUSE POUR LE CONSOMMATEUR !



En décembre dernier, la loi relative à la lutte contre le gaspillage a consacré **un étiquetage environnemental – le futur « Ecoscore » – qui sera apposé sur les produits agricoles et alimentaires à compter de fin 2021.** Cette initiative est censée mieux informer les consommateurs sur l'impact environnemental des produits et part d'une bonne intention. **Toutefois la méthode envisagée** pour servir de base à cet Ecoscore **est controversée** : elle favorise de manière aberrante les produits issus de l'agriculture intensive !

Comment ?



La loi prévoit que la future étiquette s'appuie « principalement » sur l'ACV (Analyse du Cycle de Vie), outil conçu pour noter les produits industriels. Or, cet

outil calcule les impacts environnementaux en fonction des rendements, à savoir au kg ou au litre de produit fini. L'ACV donne un **avantage** significatif **aux modes de production les plus**

intensifs. Il ne tient en revanche pas compte de l'usage des pesticides ou des antibiotiques, ni de leurs impacts sur la santé, la qualité des sols, de l'air ou de l'eau. Les bénéfices de l'agriculture biologique ou de l'élevage en plein air sur la biodiversité et le bien-être animal ne sont pas non plus intégrés dans les indicateurs.

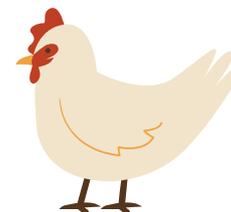
Une communication trompeuse !

La méthode doit être **complétée** voire **repensée** si l'on veut éviter que certains acteurs de l'agroalimentaire n'utilisent ces données biaisées **à des fins de greenwashing** ! L'œuf de poule en cage ne peut pas être élu produit de l'année pour l'environnement !

Un collectif d'organisations, dont Générations Futures, a déjà interpellé le ministre de la

Transition Ecologique et Solidaire et le ministre de l'Agriculture sur ce sujet.

Pour plus d'informations autour de cette controverse, accédez à notre article dédié : <https://www.generations-futures.fr/actualites/agribalyse/>



Le décryptage des étiquettes, labels, mentions par nos équipes vous intéresse ? Retrouvez notre dernier article critique sur le label Haute Valeur Environnementale (HVE) sur notre site : <https://www.generations-futures.fr/publications/la-hve/>

BASTA LES PROFITEURS DE LA PAC !

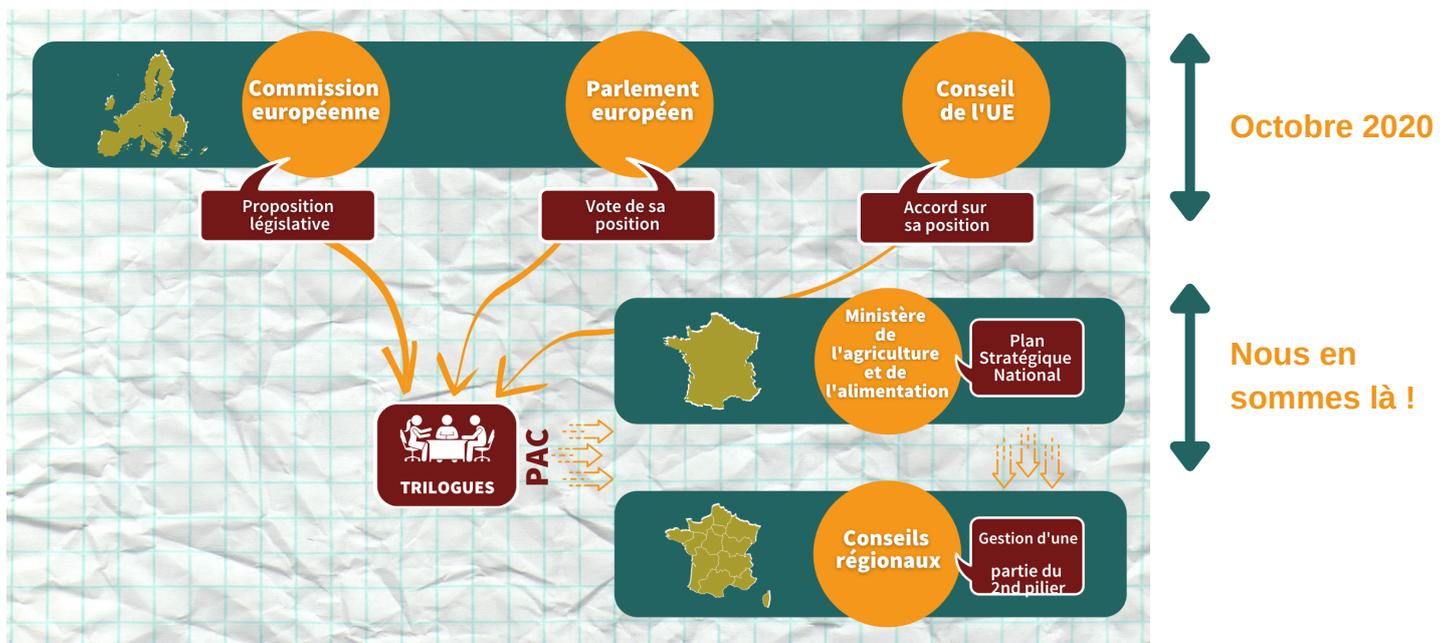
En octobre dernier avait lieu le vote, par les eurodéputés, du contenu de la réforme de la PAC. Pour Générations Futures et un collectif d'autres organisations, **ce texte est jugé trop peu ambitieux** en termes de protection de la santé des populations et de notre environnement. Dans les semaines à venir, le gouvernement va décider du futur de notre agriculture et de notre alimentation en élaborant **le Plan Stratégique National (PSN) de la PAC** pour la France.

La PAC actuelle est au service **d'un modèle agro-industriel qui profite aux BASTA** (Bigard, Avril, Saveol, Tereos, Agrial & co), les

géants de l'agro-alimentaires, mais **nous pouvons changer la donne** ! Agissons maintenant pour que la prochaine PAC soutienne (vraiment) **les paysans, la protection de l'environnement et des animaux ainsi qu'une alimentation saine pour tous** ! Interpellez dès maintenant (sur les réseaux sociaux, par mail ou par lettre) Julien Denormandie, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation ainsi que ces géants de l'agro-industrie.

Découvrez la campagne et les interpellations possibles ici : <https://www.generations-futures.fr/actualites/basta-profiteurs-pac/>

LA FUTURE PAC : OÙ EN SOMMES-NOUS ?



Source : la plateforme française Pour une autre PAC dont est membre Générations Futures.

SIGNEZ L'INITIATIVE CITOYENNE EUROPÉENNE POUR LA FIN DES PESTICIDES EN EUROPE !

Grâce à **cet outil démocratique européen d'interpellation de la Commission**, instance législative de l'UE, maintenons la pression pour que cette dernière exige **la suppression des pesticides de synthèse au sein de l'union d'ici à 2035**. La plupart des décisions relatives à notre agriculture et à notre alimentation sont prises **à l'échelle européenne**. Le niveau national ne suffit pas, il faut emporter l'ensemble des Etats membres vers cet objectif de suppression.

Signez en ligne :
<https://www.savebeesandfarmers.eu/fra> (la signature se fait en étape 2).



Remplissez, signez et découpez le formulaire papier en p.2 et renvoyez-le au : 179, Rue Lafayette, 75 010, Paris.

DÉSINTOX

RETROUVEZ L'ÉDITION 2021 DE NOTRE BROCHURE SUR LES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

Pourquoi est-il important de limiter son exposition aux perturbateurs endocriniens, et particulièrement en contexte de COVID-19 ?

QU'EST-CE QU'UN PERTURBATEUR ENDOCRINIEN (PE) ?

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) définit un perturbateur endocrinien comme une « substance ou mélange exogène **modifiant la (les) fonction(s) du système endocrinien** et provoquant ainsi **des effets sanitaires nocifs dans un organisme intact**, sa descendance, ou ses sous-populations ». Depuis les années 1950, des **centaines de milliers de substances chimiques de synthèse à caractère perturbateur endocrinien**, issues des industries agroalimentaires et pétrochimiques, se sont invitées dans nos assiettes, textiles,

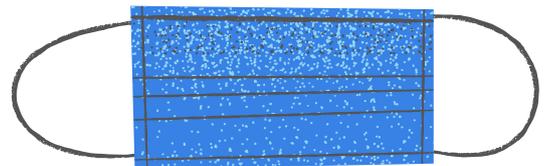
médicaments, cosmétiques, produits ménagers, meubles, jouets pour enfants... **Les sources d'exposition aux perturbateurs endocriniens sont innombrables** : nous les assimilons par les voies digestives et respiratoires, de même que par la peau. Si nos organismes se chargent d'en éliminer une partie, plus ou moins efficacement selon les individus, **l'exposition prolongée à une ou plusieurs de ces substances peut engendrer des effets délétères sur notre organisme, mais aussi sur celui de nos descendants.**

LE PROBLÈME : LA GRAVITÉ DE LA COVID-19 DÉPEND DE L'ÉTAT PRÉEXISTANT DU PATIENT

De nombreuses publications scientifiques autour de la maladie COVID-19 ont démontré que **la gravité de cette maladie dépend de l'état de santé préexistant du patient**, qui compromet la capacité de l'organisme à lutter contre la maladie ! Les données relatives aux décès dus à la COVID-19 révèlent que l'exposition aux perturbateurs endocriniens a **un effet direct sur la santé** et compromet également **la capacité de populations entières à réagir** à une pandémie. Les populations humaines doivent être protégées contre l'exposition aux perturbateurs endocriniens et l'évaluation

des produits chimiques n'est aujourd'hui **pas adaptée**.

Il est donc aujourd'hui plus que jamais essentiel de s'informer autour de la problématique des perturbateurs endocriniens afin d'exclure ces substances de notre quotidien et de limiter l'impact sur notre santé ainsi que celle de nos proches !



Pour plus d'information, accédez à notre article dédié : <https://desintox.generations-futures.fr/actualites/les-perturbateurs-endocriniens-aggravent-l'impact-de-la-covid-19/>



Perturbateurs endocriniens : s'informer pour se protéger



Vous informer : mise à jour de notre brochure autour des PE !

Nos équipes, en collaboration avec le **Docteur Judith Louyot**, co-responsable de notre antenne lilloise, mettent à jour la brochure d'information « Perturbateurs endocriniens, s'informer pour se protéger ». Notre objectif ? Vous communiquer **des solutions simples pour limiter** considérablement votre exposition et celle de vos proches à ces polluants.

La brochure sera bientôt en ligne ici : <https://desintox.generations-futures.fr/publications/thematique/alternatives/>

ALTERNATIVES

NOTEZ LA DATE : LA SPAP REVIENT À PARTIR
DU 20 MARS !

Évènements locaux : à vous de jouer !

Il est encore temps **d'inscrire vos évènements sur le site de la SPAP**, ils apparaîtront ainsi sur la carte des évènements ! Conférences, débats, projections de films, animations, ateliers, porte ouvertes... tout est possible tant qu'il s'agit de montrer **qu'il existe des alternatives aux pesticides et qu'elles marchent**.

Au vu de la situation sanitaire, les évènements en ligne sont à privilégier : webinaires, quizz en ligne, projections de films sur IMAGO...

Les évènements sur le terrain sont néanmoins possibles tant que le respect des gestes barrières peut être garanti. Les organisateurs doivent également être prêts à s'adapter aux évolutions de dernière minute de la situation sanitaire, et s'organiser avec

leur mairie ou préfecture en fonction des restrictions locales.

Les outils d'organisation sont disponibles sur le site de la SPAP :

- **Le guide de l'organisateur** : Il contient des idées d'évènements, des infos pour appliquer les gestes barrières pour les évènements sur le terrain et des idées d'outils pour organiser des actions en ligne. Vous y trouverez aussi le guide de films, de livres, de podcasts, et une liste d'intervenants.
- **Le kit de communication** : Il contient des modèles de mail et de publications pour les réseaux sociaux.
- **Les visuels** : L'affiche et ses déclinaisons pour les réseaux sociaux.

Temps forts nationaux

Grâce à ses temps forts 100% en ligne, la SPAP aura lieu peu importe l'état de la situation sanitaire.

- **Le concours « Graines d'artistes »** : Cette année, le thème du concours artistique pour les jeunes est la Souveraineté Alimentaire. Les candidats ont jusqu'au 30 mars pour créer une œuvre sous la forme de leur choix (peinture, photo, film, musique, sculpture...) et en publier une photo ou une vidéo sur les réseaux sociaux. A la clé, des lots éducatifs à gagner. N'hésitez pas à partager la brochure autour de vous : les enseignants

et les éducateurs peuvent faire participer un groupe, mais les enfants et ados peuvent s'inscrire directement.

- **Le défi en ligne** : Pendant le mois de mars, réalisez les 10 défis des alternatives pour commencer à lutter contre les pesticides de chez vous. Publiez-en ensuite des photos pour tenter de gagner des lots offerts par nos partenaires.
- **Des conférences et webinaires** : Pendant ces dix jours, se tiendront également des conférences retransmises en ligne sur l'avenir de l'agriculture et les façons de bien manger.



Rendez-vous dès maintenant sur le site de la SPAP : <https://www.semaine-sans-pesticides.fr/>

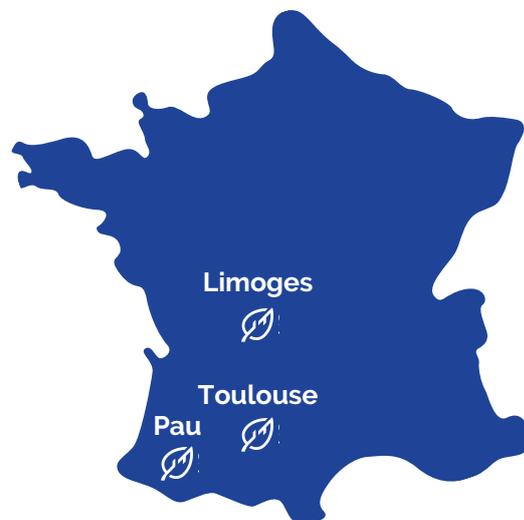
JOURNAL DES RELAIS

ACTUALITÉS



Bienvenue à Nadège Rigaud, à la coresponsabilité du relais de Pau !

L'antenne de Générations Futures à Pau, qui a ouvert ses portes depuis plus d'un an, voit son équipe évoluer. **Une nouvelle recrue** - Nadège Rigaud - vient remplacer Sophie Haristouy. Le nouveau duo formé avec Jacques programme déjà de **nombreux événements pour 2021**, et en particulier pour la prochaine SPAP qu'ils comptent bien jumeler avec la prochaine journée internationale des femmes ! Mise à l'honneur, entre autres, de viticultrices bio, d'agricultrices, de bergères, de femmes victimes de pesticides,...les événements ne manqueront pas pour cette 16e édition ! Des réunions d'organisation sont programmées. Si vous souhaitez y prendre part et vous mobiliser à leurs côtés, contactez le groupe à cette adresse : pau@generations-futures.fr



Une passation au sein de la coordination du relais local de Toulouse

Avis à nos membres de Haute Garonne : après de nombreuses années à la tête de l'antenne locale, **Violette Guiot laisse sa place à Gérard Bolet pour reprendre sa suite dans la coordination du groupe local**. Toute l'équipe de Générations Futures remercie Violette pour sa mobilisation à nos côtés depuis de nombreuses années. Nous remercions également chaleureusement

Gérard grâce à qui l'antenne peut poursuivre ses actions contre les pesticides dans le 31 et également Martine, sans qui cette passation n'aurait pas été possible.

De nombreux événements sont en préparation. Contactez dès maintenant Gérard à cette adresse : toulouse@generations-futures.fr



Agriculture : la haine et la violence ne peuvent pas être une option - Générations Futures Limoges

En décembre 2020, le syndicat agricole Coordination rurale a publié un éditorial de son président qui est **une incitation à la haine et à la violence**. Les termes utilisés font penser à une déclaration de guerre contre toutes les personnes émettant des critiques sur le modèle agricole défendu par ce syndicat et sont désignées comme des écologistes intégristes. **Ces propos sont inadmissibles** et ne peuvent qu'amener à des actes de plus en plus violents de la part de leurs adhérents.

Générations Futures Limoges et un collectif d'autres organisations ont donc décidé **d'interpeller le préfet** pour lui demander de rappeler à l'ordre les dirigeants de ce syndicat.

Pour en savoir plus, voir notre article dédié : <https://limoges.generations-futures.fr/actualites/communique-de-presse-inter-associatif-suite-a-ledito-haineux-de-la-coordination-rurale/>

Pour ne rien manquer des événements de nos groupes locaux, rendez-vous sur notre espace dédié ici : <https://www.generations-futures.fr/nos-relais-locaux/>

SOUTENEZ NOS ACTIONS EN 2021 !

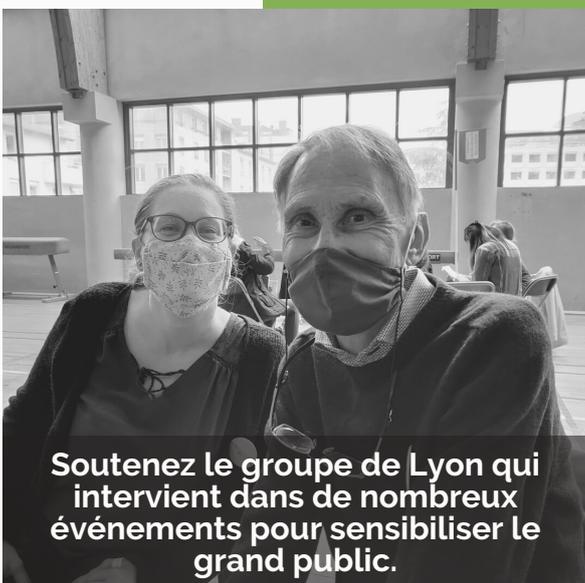
1 DON DE 100€ = 1 COÛT DE 34€
1 DON DE 50€ = 1 COÛT DE 17€
1 DON DE 25€ = 1 COÛT DE 6,8€
POUR LES PERSONNES IMPOSABLES



Soutenez le relais de Lille qui sensibilise le grand public à la problématique des perturbateurs endocriniens.



Aidez le groupe de Bordeaux à organiser d'autres conférences sur la dangerosité des pesticides et des alternatives existantes.



Soutenez le groupe de Lyon qui intervient dans de nombreux événements pour sensibiliser le grand public.

FAIRE UN DON A GÉNÉRATIONS FUTURES, C'EST CONTRIBUER À PROTÉGER LA SANTÉ DES POPULATIONS ET L'ENVIRONNEMENT DES POLLUANTS CHIMIQUES TOXIQUES !



BONNE NOUVELLE !

Vous pouvez désormais nous soutenir gratuitement en utilisant le moteur de recherche solidaire et français Lilo ! Accédez ici à notre lien magique : https://www.lilo.org/generations-futures/?utm_source-generations-futures



NOUS SOUTENIR PAR CHÈQUE !

Envoyez-nous sur papier libre vos coordonnées complètes en joignant votre chèque de soutien* à l'ordre de **Généralions Futures** au 179, rue Lafayette, 75 010 Paris.

*Adhésion bas revenus : 10€ | Adhésion usuelle 25€ | Adhésion couple 50€ et plus...



FAIRE UN DON OU UNE ADHESION EN LIGNE !

Accédez à notre formulaire sécurisé en ligne : www.generations-futures.fr/agir/faire-un-don/

Chaque geste compte ! D'avance, merci !